

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice :

- qui ont pris part à
la délibération : 8

+3pouvoirs

Date de la convocation : 16.09.2022

Date d'affichage : 27.09.2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 22.09.2022 **01247.2022.9.69**

L'an deux mil vingt DEUX, le 22 septembre à 19 heures

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Présents : VIALLET M. JUHEN S. LEGAY S. C. GROSGURIN. MC
COUTURIER. JF JOLY. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ

Pouvoirs : J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à G. LEGAY
D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER
E. LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

Madame MC COUTURIER a été élue Secrétaire de séance,
conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet : GESTION DE BIENS- Participation financière à des travaux de réparation de
deux parkings à la Vattay**

Vu la demande de la commune de GEX à celle de MIJOUX d'un accord pour la réfection des
parkings de la Vattay,

Considérant que le domaine de La Vattay, principalement actif pendant la saison hivernale
(activités nordiques (ski, biathlon, raquettes, randonnées) et point de départ de randonnées
pédestres le reste du temps, est desservi par quatre parkings, dénommés de P1 à P4 en
partant du sud,

Considérant que ces parkings font partie du domaine public des communes de GEX (P 2 et
partie de P1) et de MIJOUX (P4 et partie de P3),

Considérant que certaines parties de ces espaces sont fortement dégradées (faïençage de
certaines zones, trous plus ou moins profonds, descente de tampons etc.). En conséquence
la commune de GEX souhaite y faire des réparations substantielles avant l'hiver.

Considérant que, comme la commune de GEX a un accord-cadre avec l'entreprise EIFFAGE
pour de tels travaux, elle l'a sollicitée pour des devis sur les quatre parkings et demandé
ensuite à MIJOUX son accord pour ces travaux, pour les parties lui appartenant (mail du 6
septembre 2022),

Vu les devis transmis par la commune de GEX et la clef de répartition sollicitée par elle,

Considérant que, en vertu de ces devis, le montant total de l'opération, tous parkings
confondus, s'élèverait à 58 913,60 € HT (70 696,32 € TTC), dont 31 102,40 € HT pour MIJOUX,
soit 37 272,88 € TTC avec une répartition forfaitaire moitié moitié entre les deux communes
pour les parkings communs,

Considérant que l'analyse technique de la commission Voirie patrimoine rejoint celle de GEX, à savoir que l'état de ces parkings est inégal et nécessite une intervention sur certaines parties, comme proposé par vos services,

Considérant en outre la mauvaise image donnée aux usagers par l'état de ces parkings, qui nuit à l'image de l'ensemble de la station,

Considérant toutefois que cette dépense est importante à l'échelle des finances de la commune de MIJOUX, qu'elle n'a pas été budgétée et pourrait se faire au détriment de travaux de voirie prévus dans les parties habitées de la commune et attendus par la population,

Souhaitant néanmoins ne pas bloquer la commune de GEX dans les travaux envisagés (ni aboutir à une situation peu satisfaisante où, sur les parkings communs, seule la partie GEX ferait l'objet de travaux) et permettre dès cette année une amélioration significative de la situation,

La maire propose au conseil de participer à la réalisation des travaux sur les parkings situés à cheval sur les deux communes et que, pour le parking appartenant à la seule MIJOUX, pour lequel le montant des travaux n'est pas compatible avec le budget 2022 de la commune, pour éviter une détérioration supplémentaire pendant cet hiver et pour améliorer l'image offerte aux usagers, de faire intervenir les agents techniques de la commune cet automne pour des travaux à l'enrobé à froid dans les zones les plus atteintes, dans l'attente d'une réflexion de fond de la commune sur ce parking,

Considérant par ailleurs, s'agissant du niveau de participation de chaque commune, que la proposition de GEX est un partage égalitaire, mais que cette commune envisage d'y substituer, pour plus de clarté, une répartition en fonction de la superficie appartenant à chaque commune après réalisation d'une opération de métrage,

Considérant que les deux possibilités présentent des avantages et inconvénients, mais que, si la commune de GEX préfère une clef de répartition à la superficie réelle, celle de MIJOUX n'a pas de raison objective de s'y opposer,

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la participation de la commune de MIJOUX aux travaux de réparation des parkings P1 et P3 de la VATTA situés à cheval sur les propriétés des communes de GEX et MIJOUX, selon les devis EIFFAGE du 04/09 /2022 présentés à MIJOUX par GEX, soit au total 26 880 € HT (32 256 € TTC) pour les deux communes,

- DONNE SON ACCORD pour que ce soit GEX qui signe les devis,

- DONNE SON ACCORD pour que la charge des travaux soit répartie entre les deux communes soit de façon forfaitaire moitié-moitié (ce qui représenterait pour MIJOUX une charge de 13 440 € HT ou 16 128 € TTC) soit, si la délimitation des propriétés entre les deux communes sur ces parkings a pu avoir lieu avant la réalisation des travaux, au prorata des superficies possédées par chacune,

- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à cette opération, y compris le cas échéant une convention de mandat entre les deux communes.

Contre 0
Abstentions 0

Pour : 8 + 3 pouvoirs

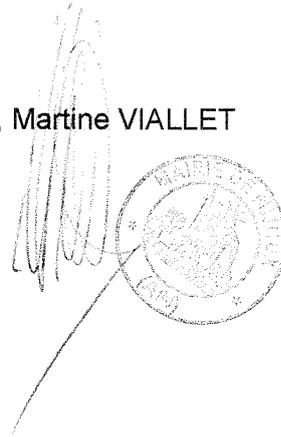
VIALLET M. JUHEN S. LEGAY S. C. GROSGURIN. MC COUTURIER. JF JOLY. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ

Pouvoirs : J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à G. LEGAY

D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER

E. LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

Le maire, Martine VIALLET



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

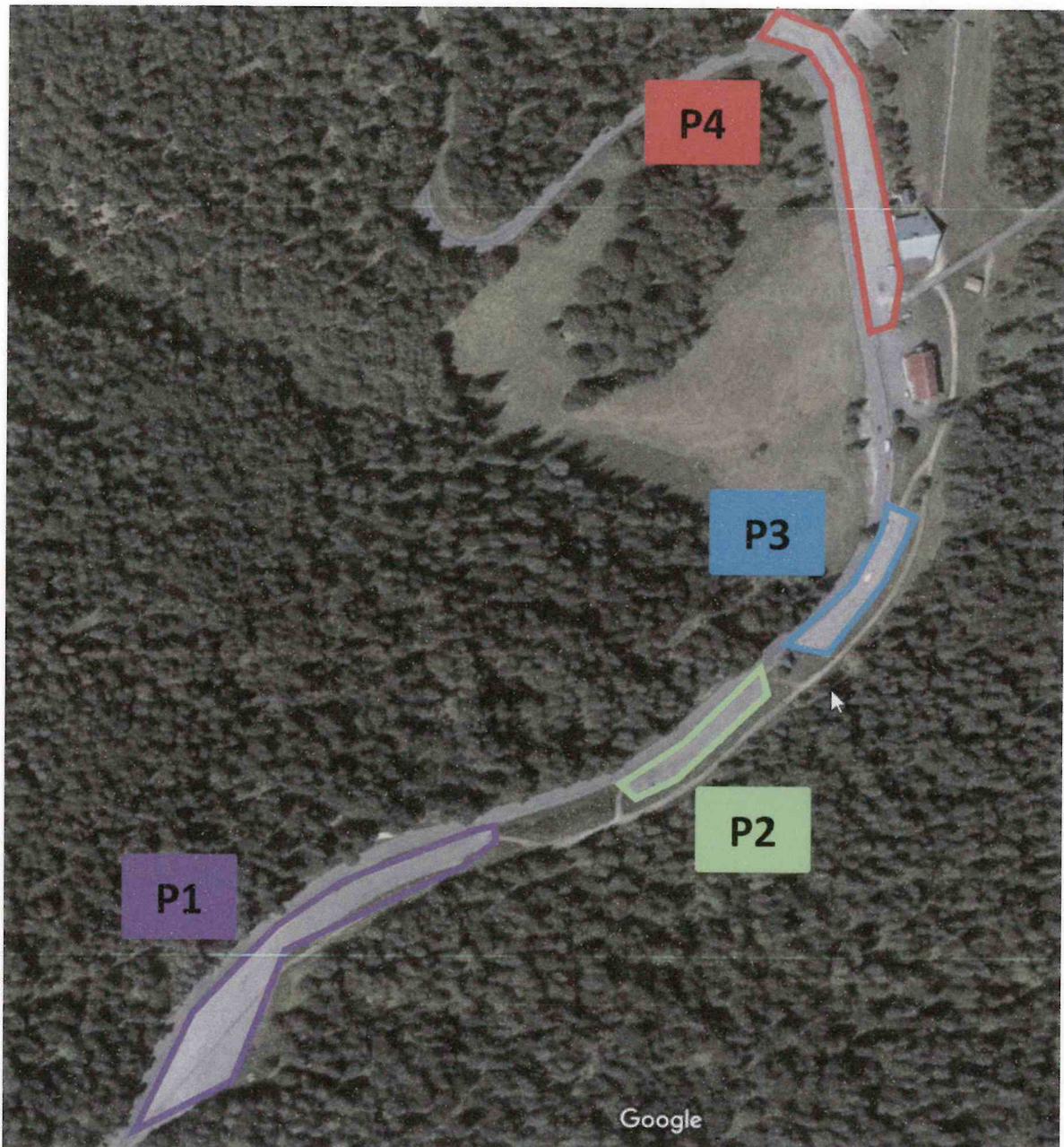
Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le *****

Et de la publication, le *****

01247.2022.9.69

LA VATTAY PARKINGS



VILLE DE GEX
ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR TRAVAUX DE VRD

DEVIS

PRIX	DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U.	MONTANT HT
	REFECTION DE PARKING P1 LA VATTAY				
23	DECAPAGE DE TROTTOIR EN ENROBE	m ²	48,00	8,00	384,00
28	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DES GRAVES SEMI-CONCASSE 0/31.5 à LA MAIN	m ³	2,40	100,00	240,00
32	SCIAGE DE L'ENROBE	ml	46,00	3,50	161,00
41	MISE A DISPOSITION DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE				
41,1	Mise à disposition d'un point à temps automatique toutes tâches comprises y compris le transfert	1/2 j	1,00	960,00	960,00
41,2	Fourniture d'émulsion de bitume dosée au minimum à 65 % pour emploi au point à temps	t	1,00	580,00	580,00
48	FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBES EN EMPLOIS PARTIELS	m ²	48,00	45,00	2 160,00
Valserhône, le 04/09/2022			TOTAL HT en EUROS		4 485,00
			TVA	20%	897,00
			TOTAL TTC en EUROS		5 382,00

VILLE DE GEX
ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR TRAVAUX DE VRD

DEVIS

PRIX	DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U.	MONTANT HT
	REFECTION DE PARKING P2 LA VATTAY				
25	REGLAGE ET CYLINDRAGE DE LA FORME	m ²	412,00	2,00	824,00
27	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE MECANIQUEMENT DES GRAVES SEMI-CONCASSE 0/31.5	m ³	12,00	70,00	840,00
35	RABOTAGE DE CHAUSSEE	m ²	412,00	5,00	2 060,00
40	ENDUIT BI COUCHE	m ²	412,00	5,60	2 307,20
41	MISE A DISPOSITION DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE				
41,1	Mise à disposition d'un point à temps automatique toutes tâches comprises y compris le transfert	1/2 j	1,00	960,00	960,00
41,2	Fourniture d'émulsion de bitume dosée au minimum à 65 % pour emploi au point à temps	t	1,50	580,00	870,00
46	FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE BETON BITUMINEUX 0/10				
46,1	pour un tonnage compris entre 0 et 100 t	t	62,00	105,00	6 510,00
Valserhône, le 04/09/2022		TOTAL HT en EUROS			14 371,20
		TVA			20% 2 874,24
		TOTAL TTC en EUROS			17 245,44

VILLE DE GEX
ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR TRAVAUX DE VRD

DEVIS

PRIX	DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U.	MONTANT HT
	REFECTION DE PARKING P3 LA VATTAY				
25	REGLAGE ET CYLINDRAGE DE LA FORME	m ²	850,00	2,00	1 700,00
27	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE MECANIQUEMENT DES GRAVES SEMI-CONCASSE 0/31.5	m ³	28,50	70,00	1 995,00
35	RABOTAGE DE CHAUSSEE	m ²	850,00	5,00	4 250,00
40	ENDUIT BI COUCHE	m ²	850,00	5,60	4 760,00
46	FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE BETON BITUMINEUX 0/10				
46,2	pour un tonnage compris entre 100 et 300 t	t	102,00	95,00	9 690,00
Valserhône, le 04/09/2022			TOTAL HT en EUROS		22 395,00
			TVA		20% 4 479,00
			TOTAL TTC en EUROS		26 874,00

VILLE DE GEX
ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR TRAVAUX DE VRD

DEVIS

PRIX	DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U.	MONTANT HT
	REFECTION DE PARKING P4 LA VATTAY				
1	SIGNALISATION ET INSTALLATION DE CHANTIER	ft	1,00	470,00	470,00
25	REGLAGE ET CYLINDRAGE DE LA FORME	m ²	554,00	2,00	1 108,00
27	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE MECANIQUEMENT DES GRAVES SEMI-CONCASSE 0/31.5	m ³	16,60	70,00	1 162,00
35	RABOTAGE DE CHAUSSEE	m ²	554,00	5,00	2 770,00
40	ENDUIT BI COUCHE	m ²	554,00	5,60	3 102,40
41	MISE A DISPOSITION DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE				
41,1	Mise à disposition d'un point à temps automatique toutes tâches comprises y compris le transfert	1/2 j	1,00	960,00	960,00
41,2	Fourniture d'émulsion de bitume dosée au minimum à 65 % pour emploi au point à temps	t	2,00	580,00	1 160,00
46	FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE BETON BITUMINEUX 0/10				
46,1	pour un tonnage compris entre 0 et 100 t	t	66,00	105,00	6 930,00
Valserhône, le 04/09/2022		TOTAL HT en EUROS			17 662,40
		TVA			20% 3 532,48
		TOTAL TTC en EUROS			21 194,88